

**RAPPORT D'ACTIVITÉ  
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

*Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation<sup>1</sup>*

Préambule, la commission de surendettement des particuliers des Bouches-du-Rhône est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 44 reprises au cours de l'année sous revue.

**Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission**

**Dépôts de dossiers et redépôts**

En 2019, 4 994 dossiers de surendettement ont été déposés dans le département des Bouches du Rhône, enregistrant ainsi une nouvelle diminution de l'ordre de 11 % par rapport à 2018. Celle-ci est comparable à celle observée dans la région Provence Alpes Côtes d'Azur (-10,3 %) et sur le territoire national (- 12 %).

Ce fléchissement du nombre de dépôts est constant depuis 2014, de l'ordre de 33 % pour notre département et de 38 % au niveau national.

Dans ce contexte, le taux de dossiers faisant l'objet d'un redépôt est orienté à la baisse passant de 46 % à 43,8 %, taux relativement proche à celui observé au niveau national (44,4 %). Les changements de situation professionnelle ou familiale, la difficulté de mettre en œuvre les mesures, l'apparition de nouvelles dettes sont les principaux motifs des redépôts.

**Recevabilité et orientation**

Le nombre de dossiers orientés est en baisse de 10 %, conforme à l'évolution des dépôts.

Près de la moitié des dossiers (49 %) sont orientés en mesure de rétablissement personnel du fait d'une absence de capacité de remboursement. Ce taux est supérieur à celui de la région (47,4 %) et du national (44,2%) probablement en raison des indicateurs socio-économiques plus dégradés dans notre département : taux de chômage, taux de pauvreté, part de la population couverte par le RSA...

La part de dossiers orientés vers une mesure de réaménagement de dettes est de 51 % (52,60 % pour la région et 55,8 % pour le national).

**Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)**

Les mesures à la disposition de la Commission pour le traitement des situations de surendettement se répartissent en mesures de réaménagement de dettes (plans conventionnels de redressement, en mesures imposées avec ou sans effacement partiel) et en mesures imposées suite à un rétablissement personnel.

La part de dossiers traités par un plan de réaménagement (6 %) reste stable d'une année sur l'autre, cette possibilité étant ouverte désormais aux seuls dossiers comportant un bien immobilier.

<sup>1</sup> « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Près de 39 % des dossiers sont traités par une mesure avec effacement partiel ou sans effacement, peu d'évolution d'une année sur l'autre ; ce taux est proche de celui de la région.

Près de 45 % des dossiers sont traités par une mesure d'effacement des dettes, soit une part supérieure à celle de la région (42,5 %) et à celle du national (40,7 %).

Au total, 5 079 dossiers ont été traités par la commission.

#### Mesures pérennes et mesures provisoires

Près de 81 % des dossiers sont traités par une mesure pérenne soit une progression de deux points par rapport à 2018.

Les mesures pérennes sont des mesures permettant soit le remboursement intégral de l'endettement, soit un règlement sur la durée disponible suivi d'un effacement des soldes restant dû, soit un effacement total des dettes.

Ce taux est supérieur à celui de la région (78 %) et du national (76 %).

La part des dossiers traités en suspension d'exigibilité de créances s'établit à 5 % contre 7 % l'année précédente, généralement cette mesure de « gel » de dettes durant 24 mois permet au déposant de rechercher un emploi ou bien de réaliser des mesures telles qu'une vente amiable d'un bien immobilier.

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT  
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES  
ORGANISMES TIERS**

<b>Relations avec les parties prenantes de la procédure</b>	<b>Nombre de réunions<sup>2</sup></b>	<b>Objectif / Thème de la réunion</b>
Tribunal ou greffe du tribunal	2	Présentation du rapport d'activité, des évolutions techniques et réglementaires : - Tribunal d'instance de Martigues. - Cour d'appel d'Aix-en-Provence
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	2	- Réunion plénière de la CCAPEX - Présentation du rapport d'activité et des données typologiques
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions : 10 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 257</i>	Présentation de la procédure de surendettement dont 2 réunions en co-animation avec l'ADIL pour présentation de la loi Élan
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions : 2 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 40</i>	Présentation de la procédure de surendettement à l'UDAF et à la Maison départementale de la Solidarité St Rémy de Provence
Autres parties prenantes	<i>Nombre de réunions : 3 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 85</i>	Présentation du dispositif inclusion bancaire à l'attention des responsables d'associations et de la DDCCS
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	<i>Nombre de réunions : 4 Nombre d'étudiants rassemblés : 97</i>	Présentation de la procédure de surendettement : établissements La Cadanelle et Victor Hugo

**Relations avec les Tribunaux :**

L'objectif de cette concertation visait à présenter le rapport d'activité, les évolutions techniques et réglementaires, les difficultés de mise en œuvre de la procédure et la collaboration entre nos services respectifs.

**Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :**

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

# PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

## Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- Certains banquiers teneurs de compte tardent à suspendre les prélèvements même après la recevabilité, d'autant plus lorsqu'ils sont également créanciers. Les débiteurs nous font part de grandes difficultés à communiquer avec leur conseiller bancaire et très souvent se retrouvent avec un compte bloqué, plus de moyens de paiement, engendrant de grandes difficultés.

## Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- Les débiteurs peuvent rencontrer des difficultés dans la constitution des dossiers et à la mise en place des échéances de remboursement lorsqu'ils ne bénéficient pas de l'aide d'un travailleur social. La mise en place du paiement des échéances de remboursement tarde parfois entraînant la caducité des plans.
- Les débiteurs contestent régulièrement le montant de la capacité de remboursement calculée selon le barème de la Commission qu'ils jugent insuffisamment adaptée à leurs besoins.
- La commission est amenée à imposer une mesure d'accompagnement social et budgétaire à la seconde procédure de rétablissement personnel en l'absence d'un travailleur social. Cependant, du fait qu'il n'y a aucun suivi, peu de ménages réalisent effectivement les démarches.

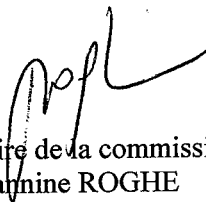
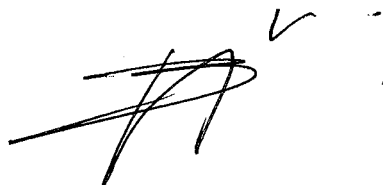
## Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- Les réponses dématérialisées ne sont pas toujours cohérentes, flux de suppression ou création au lieu de transfert ou vente, ce qui génère souvent des doublons ou la suppression d'une dette existante. Certains créanciers répondent régulièrement hors délai.

Le 12 février 2020

Le président de la commission,  
M. Anthony BARRACO

Le secrétaire de la commission,  
Mme Jeannine ROGHE



**ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
**DONNÉES D'ACTIVITE**

**Rapport d'activité des commissions (Indicateurs)**

**Données d'activité**

**Bouches-du-Rhône**

Indicateurs	2018	2019	variation 2019/2018 en %
<b>Dossiers déposés</b>	<b>5638</b>	<b>4994</b>	-11,4%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	46,26%	43,76%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	14,39%	10,84%	
<b>Dossiers décidés recevables par la commission</b>	<b>5103</b>	<b>4629</b>	-9,3%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	8,25%	8,25%	
<b>Dossiers décidés irrecevables par la commission</b>	<b>312</b>	<b>243</b>	-22,1%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	21,79%	17,70%	
<b>Dossiers orientés par la commission</b>	<b>5178</b>	<b>4652</b>	-10,2%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	51,53%	50,90%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	46,04%	48,28%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	1,22%	0,47%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	52,74%	51,25%	
<b>Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)</b>	<b>6388</b>	<b>5079</b>	-20,5%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	6,40%	5,95%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	4,88%	4,78%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	44,18%	44,34%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,74%	0,45%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	5,34%	5,81%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>	3,04%	2,46%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)</i>	2,30%	3,35%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	38,46%	38,67%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>	31,34%	33,63%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>	19,35%	19,79%	
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>	7,12%	5,04%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	79,29%	80,88%	
<b>Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)</b>	<b>69</b>	<b>33</b>	
<b>Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)</b>	<b>52</b>	<b>27</b>	

## STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

### Rapport d'activité des commissions (Indicateurs) Structure des décisions

Indicateurs	Bouches-du-Rhône	PROVENCE-ALPES COTE-DAZUR	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	5%	6%	5%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	44%	42%	40%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	6%	6%	8%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	39%	39%	40%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	81%	78%	76%

\*en % de dossiers traités

## ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

### Rapport d'activité des commissions (Endettement)

#### Bouches-du-Rhône

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
<b>Dettes financières</b>	<b>143 899</b>	<b>4 014</b>	<b>19 095</b>	<b>65,8%</b>	<b>86,5%</b>	<b>15 274</b>	<b>4,0</b>
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>58 379</i>	<i>455</i>	<i>762</i>	<i>26,7%</i>	<i>9,8%</i>	<i>109 767</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>81 706</i>	<i>3 733</i>	<i>15 846</i>	<i>37,3%</i>	<i>80,4%</i>	<i>13 713</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>3 814</i>	<i>1 984</i>	<i>2 487</i>	<i>1,7%</i>	<i>42,7%</i>	<i>927</i>	<i>1,0</i>
<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>30 429</b>	<b>3 645</b>	<b>12 069</b>	<b>13,9%</b>	<b>78,5%</b>	<b>3 741</b>	<b>3,0</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>44 469</b>	<b>2 463</b>	<b>5 030</b>	<b>20,3%</b>	<b>53,0%</b>	<b>2 250</b>	<b>1,0</b>
<b>Endettement global</b>	<b>218 797</b>	<b>4 643</b>	<b>36 194</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>20 721</b>	<b>7,0</b>

### Rapport d'activité des commissions (Endettement)

#### Provence-Alpes-Cote-d-Azur

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
<b>Dettes financières</b>	<b>384 851</b>	<b>9 952</b>	<b>48 043</b>	<b>70,4%</b>	<b>86,9%</b>	<b>15 738</b>	<b>4,0</b>
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>168 274</i>	<i>1 329</i>	<i>2 182</i>	<i>30,8%</i>	<i>11,6%</i>	<i>107 562</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>207 162</i>	<i>9 158</i>	<i>39 366</i>	<i>37,9%</i>	<i>80,0%</i>	<i>13 788</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>9 415</i>	<i>5 138</i>	<i>6 495</i>	<i>1,7%</i>	<i>44,9%</i>	<i>917</i>	<i>1,0</i>
<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>68 983</b>	<b>8 927</b>	<b>30 563</b>	<b>12,6%</b>	<b>78,0%</b>	<b>3 519</b>	<b>3,0</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>93 168</b>	<b>6 163</b>	<b>13 161</b>	<b>17,0%</b>	<b>53,8%</b>	<b>2 107</b>	<b>2,0</b>
<b>Endettement global</b>	<b>547 002</b>	<b>11 449</b>	<b>91 767</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>20 660</b>	<b>7,0</b>

### Rapport d'activité des commissions (Endettement)

#### Métropole

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
<b>Dettes financières</b>	<b>4 446 515</b>	<b>113 432</b>	<b>520 669</b>	<b>73,4%</b>	<b>84,1%</b>	<b>14 810</b>	<b>4,0</b>
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>2 118 403</i>	<i>19 343</i>	<i>33 139</i>	<i>34,9%</i>	<i>14,3%</i>	<i>93 930</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>2 228 869</i>	<i>101 509</i>	<i>411 606</i>	<i>36,8%</i>	<i>75,3%</i>	<i>12 684</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>99 243</i>	<i>60 577</i>	<i>75 924</i>	<i>1,6%</i>	<i>44,9%</i>	<i>800</i>	<i>1,0</i>
<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>780 240</b>	<b>109 141</b>	<b>430 773</b>	<b>12,9%</b>	<b>80,9%</b>	<b>3 611</b>	<b>3,0</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>835 061</b>	<b>74 814</b>	<b>166 686</b>	<b>13,8%</b>	<b>55,5%</b>	<b>1 791</b>	<b>2,0</b>
<b>Endettement global</b>	<b>6 061 816</b>	<b>134 865</b>	<b>1 118 128</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>18 952</b>	<b>7,0</b>